



Changement d'horaire suite retour de travail en temps normal

Par **fifikes**, le **08/09/2017** à **09:39**

Bonjour,

je suis en poste dans une société depuis 7 ans.

mon temps de travail au début était de 10h45 à 18h45 avec une pause déjeuner entre 13h30 à 14h30.

après 1 an de travail mes horaires sont passés de 10h30 à 18h30 toujours avec la même pause de déjeuner.

Depuis 6 ans, ma collègue ayant eu 2 enfants à souhaitée travailler en 4/5 (donc elle ne travaille plus le vendredi).

A cet effet je travaille le vendredi de 9h00 à 17h00. Or elle a décidée de reprendre le travail à temps complet.

est-il possible que je conserve les horaires de travail le vendredi ou dois-je reprendre les horaires de 10h30 à 18h30 le vendredi.

tout en sachant que mon contrat de travail n'a pas changer. J'ai les horaires de 10h45 à 18h45 noté dessus.

merci pour votre réponse et me dire si c'est légal ou pas ?

Cdt

Par **morobar**, le **08/09/2017** à **09:56**

Bonjour,

[citation]est-il possible que je conserve les horaires de travail le vendredi ou dois-je reprendre les horaires de 10h30 à 18h30 le vendredi.

tout en sachant que mon contrat de travail n'a pas changer. J'ai les horaires de 10h45 à 18h45 noté dessus.

[/citation]

C'est l'employeur qui va décider, et vous ne pourrez qu'observer l'horaire qu'il vous indiquera.

La variation est faible, considérée comme relevant de l'organisation de l'entreprise sans modification des conditions de travail.

Par **fifikes**, le **08/09/2017** à **09:57**

ok merci pour votre retour.

Donc je dois négocier avec l'employeur pour garder cet horaire ?

Par **morobar**, le **08/09/2017** à **11:39**

Il vaut mieux effectivement vous en ouvrir dès à présent, afin qu'il en tienne compte avant de se réorganiser.